

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V2.2
Date du document	23/03/2020
Version	V2.2.5 – Livraison Chorus Pro du 23/03/2020

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 2.2.

Cette version a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 2.2.1, livrée le 24/01/2020,
- Version 2.2.2, livrée le 10/02/2020,
- Version 2.2.3 livrée le 27/02/2020,
- Version 2.2.4 livrée le 11/03/2020,
- Version 2.2.5 déployée le 23/03/2020.

Pour les modifications livrées le 23/03 (version 2.2.5), une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements, ce qui permet ainsi de repérer plus aisément les modifications déployées lors de la dernière livraison. Pour celles livrées le 10/02 et le 27/02, la date est précisée.

La version 2.2.4, déployée le 11/03, a uniquement fait l'objet de corrections techniques portant sur les traitements différés. Elles ne sont pas documentées.

Cette note de version est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien « Notes de version » en bas de page.

Le numéro de version applicative est affiché en bas de la page d'accueil Chorus Pro.

Sommaire

1.	Modifications ayant un impact transverse	3
2.	Modifications ayant un impact sur le portail	3
2.1.	Modification concernant plusieurs espaces	3
2.2.	Espace « Activité du gestionnaire »	4
2.3.	Espace « Factures émises »	5
2.4.	Espace « Factures reçues »	5
2.5.	Espace « Factures à valider »	5
2.6.	Espace « Factures de travaux »	5
3.	Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)	6
4.	Modifications ayant un impact sur les flux (API)	6

1. Modifications ayant un impact transverse

- Lors d'une saisie d'adresse mail (adresse de connexion ou adresse de contact d'un compte utilisateur), les contrôles ont été renforcés afin de respecter la norme internationale qui précise quels sont les caractères interdits.
En complément des contrôles déjà effectués, les caractères accentués « à, é, ç ... » et les tirets « _ » ne sont plus acceptés.
Le renforcement des contrôles vise à s'assurer que les mails de notification puissent bien parvenir à leur destinataire.

2. Modifications ayant un impact sur le portail

2.1. Modification concernant plusieurs espaces

- Simplification de la saisie de l'identifiant d'une structure

Cette modification concerne plusieurs écrans.

Lors d'une saisie de facture ou d'un dépôt de facture, il suffit de saisir les 6 premiers caractères du SIRET destinataire et Chorus Pro propose alors tous les SIRET commençant par ces caractères (fonction d'auto-complétion)

Il est possible également de coller le SIRET concerné directement dans la zone de saisie. Cette option était déjà disponible pour le dépôt de factures et de factures de travaux.

Cette facilité de saisie s'applique aussi à l'identifiant du valideur (mandataire ou titulaire) dans le cas d'un dépôt de facture de cotraitance ou de sous-traitance.

Elle a également été implémentée dans les écrans de recherche pour saisir par exemple l'identifiant du fournisseur dans le cas d'une recherche de facture reçue ou le SIRET du destinataire dans le cas d'une recherche de facture émise.

Exemple de saisie des 6 premiers caractères du SIRET destinataire dans les critères de recherche des factures émises :

CRITÈRES DE RECHERCHE

Destinataire :

Etat
 Hors Etat
 Toutes structures

Destinataire :

Rechercher une structure Recherche avancée

21350200800013 - MOUTIERS
 21350200800039 - ASST - MOUTIERS

Il est toujours possible de rechercher une structure, dont on ne connaît pas l'identifiant par exemple. Le bouton correspondant a été renommé en « Recherche avancée ».

2.2. Espace « Activité du gestionnaire »

- Des modifications ont été apportées à la gestion du **compte technique**, utilisé pour effectuer les appels aux **services exposés (API)**. (10/02/2020)

Un compte technique hérite par défaut de l'adresse de contact du gestionnaire principal de la structure à laquelle il est rattaché. Désormais, **le gestionnaire principal peut modifier l'adresse de contact du compte technique**.

Pour rappel, lorsqu'une action est effectuée sur une facture via un appel API, c'est l'adresse de contact du compte technique qui est affichée dans la fenêtre de suivi du traitement de la facture.

Dans l'écran de modification/consultation d'une structure, les données associées au compte technique sont maintenant affichées dans un bloc dédié permettant au gestionnaire principal de :

- Créer le compte technique
- Réinitialiser le mot de passe du compte
- Activer / Inactiver le compte
- Modifier l'adresse de contact associée au compte technique

L'inactivation du compte technique a pour effet de stopper l'envoi des mails de notification concernant le compte.

Ecran « Modification de la structure », rubrique « Compte technique » :

COMPTE TECHNIQUE

Utilisateur technique : TECH_075356054900010@cpp2017.fr

Statut : ACTIF

Expiration du mot de passe de l'utilisateur technique : 21/02/2020 09:49:45

Adresse mail contact * :

2.3. Espace « Factures émises »

- Lorsqu'un utilisateur accède à l'espace "Factures émises" il est positionné sur l'écran de recherche de factures et non plus l'écran des factures à traiter (onglet « Synthèse). Cette modification a été mise en œuvre pour des raisons de performance.
- Lors d'un **dépôt de facture au format Pdf**, il n'est **plus possible de saisir un montant de remise**. Il convient donc, le cas échéant, de calculer (hors outil) le **montant HT après remise**, et de saisir ce montant calculé **dans le champ « Montant HT »**. Pour rappel, dans ce cas de figure, la pièce à valeur probante est la facture au format Pdf, sur laquelle peuvent figurer les montants détaillés.

2.4. Espace « Factures reçues »

- Lorsqu'un utilisateur accède à l'espace "Factures reçues" il est positionné sur l'écran de recherche de factures et non plus l'écran des factures à traiter (onglet « Synthèse).
- Lorsque le résultat d'une recherche de factures comporte un grand nombre de lignes, l'export de ce résultat est correctement généré, alors qu'il était vide auparavant. (23/03/2020)

2.5. Espace « Factures à valider »

- Le nom et le prénom des utilisateurs ayant réalisé une action apparaissent désormais dans le bordereau de suivi des factures à valider.
- Le titulaire d'un marché peut consulter les projets de décompte mensuel déposés par un sous-traitant (factures de cadre A10) après les avoir validées. Auparavant, ces factures n'étaient plus visibles dès lors que l'action de validation était effectuée. (10/02/2020)

2.6. Espace « Factures de travaux »

- Un dispositif de validation automatique des factures de cadre A4 (projet de décompte mensuel) a été mis en œuvre. Il est déclenché lorsque la MOE (maîtrise d'œuvre) ne traite pas dans le temps réglementaire, qui est de 7 jours. Dès que le délai de 7 jours est expiré, la facture passe automatiquement au statut "Mise à disposition de la MOA" sans qu'il y ait soumission d'une facture de cadre A15 (état d'acompte) par la MOE. La mention "absence de validation MOE dans le délai réglementaire" figure alors dans le bordereau de livraison associé au dossier de facturation. **Ce dispositif de validation automatique sans intervention de la MOE, mis en œuvre le 24/01/2020 (V2.2.1), a été retiré le 31/01/2020 afin de revenir au mode de fonctionnement en vigueur jusqu'au 24/01/2020.**
- Lors de la soumission d'une facture de cadre A4 par le fournisseur, la désignation d'une structure destinataire modélisant une MOA (paramétrée "avec MOA" ou "exclusivement MOA") est dorénavant obligatoire. **Cette modification, livrée le 24/01/2020 (V2.2.1), a bloqué de nombreux fournisseurs.**

Par conséquent, l'obligation de désigner une structure destinataire modélisant une MOA a été retirée le 10/02/2020 (V2.2.2) afin de revenir au mode de fonctionnement en vigueur jusqu'au 24/01/2020.

- Les factures de travaux rejetées par le service financier peuvent dorénavant être marquées par la MOA (Maîtrise d'ouvrage) comme étant traitées (via le bouton "Traiter le rejet"). Pour rappel, cette action permet de faire disparaître les factures au statut "Rejetée" de la liste des factures à traiter (onglet Synthèse). Le détail de cette fonctionnalité est décrit dans la note de version Chorus Pro V1.3.7
- Dans le cas d'un rejet d'une facture de travaux, le motif de rejet sélectionné par le destinataire est bien restitué dans le commentaire de rejet. (10/02/2020)
- Dans le bordereau de suivi, la raison sociale du fournisseur ayant déposé le projet de décompte mensuel (A4) est correctement restituée. (27/02/2020)

3. Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)

- Les paramètres d'entrée "PeriodeDateHeureEtatCourantDu" et "PeriodeDateHeureEtatCourantAu" du service exposé "rechercherFactureParRecipiendaire" sont correctement gérés. Les heures ainsi que les minutes précisées dans le paramètre sont bien pris en compte, ce qui permet d'effectuer une recherche sur une période de moins d'une journée.
- Lors d'un appel au service exposé "SoumettreFacture", il est possible de fournir en entrée une coordonnée bancaire sans obtenir en retour une erreur 500. (23/03/2020)

4. Modifications ayant un impact sur les flux

- Pour les factures déposées par flux au format UBL Invoice Minimal (FSO1110A), le montant total de TVA est correctement restitué sur le portail. C'est bien la valeur de la balise "TaxTotal/TaxAmount" qui est prise en compte. (10/02/2020).
- Depuis le 10/02/2020, il n'était plus possible de déposer de factures via un flux FSO1110A sans valoriser la TVA. Cette anomalie a été corrigée. (27/02/2020)